

Compte rendu de la rencontre du comité Voirie

3 novembre 2022

En personne à la MRC de Bonaventure

Présences

Membres	Organisations	Présences (X)
Alain Poitras	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs GIM	
Antoine Gagnon Poiré	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	X
Dany Scott	Regroupement des MRC de la Gaspésie – Table VHR	X
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	X
Ken Arsenault	Gesgepegiag	
Martin Leblanc	Groupe Lebel	X
Mathieu Vallière	FCCQ	
Michel Desrosiers	FCMQ	
Simon Gosselin	APTI	X
Steve Leblanc	Groupe de scieries GDS	X
Rémi Lesmerises	Société de gestion des rivières de Gaspé	
Vanessa Bouffard Thibault	Bois d'œuvre Cedrico	X
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X

Nom	Organisations	Présences (X)
Steve Bujold	MFFP	X
Philippe Leblanc	MFFP	X
Emmanuel Gendron	BMMB	X
Francis Barriault	RexForêt	X

Invité.e (s) :

Procès-verbal

Point à l'ODJ	Procès-verbal	Résumé des décisions et recommandations / Responsabilité et échéancier
1. Ouverture de la rencontre		
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté et adopté tel que présenté	
3. Adoption du dernier compte rendu	Lecture du compte rendu Le compte rendu est adopté tel que présenté.	
4. Établissement d'une vision et de principes directeurs pour le comité (Où? Quoi? Qui? Comment?)	Ce point est important pour le ministère afin de faire cheminer le projet pilote à l'interne du ministère. Résumé des points discutés et abordés par les membres <ul style="list-style-type: none"> • Partir des constats et des travaux des anciens comités • Partir du désir de fermer des chemins puisqu'il y a pratiquement consensus sur le sujet et que le RADF nous permet. • Crainte de ne pas opérationnaliser ce qui a déjà été identifié par le dernier comité. • Suite à l'élaboration des plans, il ne faut pas repartir de zéro. Il faut surtout s'attarder sur : comment on met en œuvre ce qui est déjà identifié? • Au niveau des principes : la représentativité en termes de composition du comité doit être discuté. • Il faut rester dans l'esprit de la gestion intégrée • Il est soulevé qu'il faut aussi rester dans l'esprit des impacts environnementaux de la voirie forestière, ce qui était le pilier majeur de l'ancien comité. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments de sédimentation, de fermeture de chemins, de construction de chemin étaient importants et le sont toujours. • Les vieux chemins ont beaucoup de problématique et n'ont pas toujours été construits selon les normes d'aujourd'hui. • Faire des bilans de ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné pour concentrer nos énergies sur ce qu'on peut avoir un impact. <p><u>Proposition : contacter les anciennes personnes qui ont coordonné les différents comités voiries afin de faire des bilans des activités.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aspect de sécurité est important, voire égal aux aspects de sédimentations. • Il est questionné si le comité voirie doit s'occuper de la sécurité et qu'il serait important de départager les responsabilités du ministère. • Il y a des accès qui ne sont pas utilisés par l'industrie et l'industrie est sollicitée par le ministère afin de mettre en place des éléments de sécurité. • Il serait pertinent de reconnaître que l'industrie n'est pas la seule utilisatrice des chemins forestiers. • La gestion des cours d'eau et les enjeux de sécurité qui en découle devraient en principe relever des MRC. • Le ministère des forêts n'est pas comme le MTQ. Toutefois, REXForet est l'exécutant du ministère sur des besoins spécifiques. • Ce qui subsiste, au niveau de la sécurité, c'est le vide entourant la prise en charge et la gestion de ses aspects. • Il serait intéressant de documenter, afin de dupliquer, les bons coups qui se font en région afin de les reproduire ailleurs sur le territoire. • L'état de voirie et des traverses de cours d'eau sont très importants pour certains acteurs dus à leur apport en sédiment. 	<p>Coordination TGIRT d'ici la prochaine rencontre</p>
--	---	--

	<p>La fermeture de chemin et le retrait de ponceaux problématique sont importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise à jour et la disponibilité des données géospatiales sont primordiales afin d’avoir un portrait plus à jour. • Il serait important de clarifier les responsabilités des chemins selon les différents utilisateurs. <p><u>Proposition : faire un portrait des rôles légaux en lien avec l’entretien et la gestion du réseau.</u></p> <p><u>Proposition maintenir les éléments visant à mettre à jour le réseau de chemin prioritaire et d’identifier les utilisateurs des chemins.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MRNF doit être partie prenante dans le comité, car c’est un joueur incontournable. Il doit être un partenaire à part entière dans le comité. Le ministère ne devrait pas se contenter d’un rôle passif qui prendrait en compte les recommandations à la carte. • Les autres joueurs aussi, dont les MRC doivent aussi s’impliquer dans la recherche de solution afin de clarifier qui peut faire quoi et les accompagner. • Il est important aussi de départager les aspects financiers des aspects légaux. • Il serait important de responsabiliser tous les utilisateurs sur l’entretien de la voirie. Ce n’est pas normal que les utilisateurs attendent que l’industrie utilise un chemin pour qu’il revienne à niveau. • La fermeture de chemin n’est pas une mesure qui convient à tous, car il y a plusieurs utilisateurs du réseau qui circulent sur ces chemins. Il serait pertinent que la fermeture de chemin ne nuise pas aux autres utilisateurs. • Il est important d’avoir une représentativité des associations d’utilisateurs sur le comité 	<p>Coordination TGIRT et MRNF d’ici la prochaine rencontre</p> <p>Comité voirie – dans les objectifs de la raison d’être</p>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Il est important aussi de noter les écarts de ressources qu'il y a entre les différents utilisateurs. • La notion de réseau prioritaire avait pour but d'être un squelette du réseau forestier qui répond aux besoins de tous les acteurs. • Il faut sortir du paradigme que le réseau de chemins forestiers est un réseau pour l'aménagement forestier. Il faut sortir de cette perception. Le réseau est qualifié de multi-usage, mais on n'arrive pas à rentrer dans cette conception. • On a une fenêtre d'opportunité avec le changement de ministre. On a l'opportunité d'être innovant et d'adresser les enjeux. • Il est important de sensibiliser les MRC et les villégiateurs afin d'entretenir les chemins d'accès au niveau de la villégiature. • Réglementairement, il est possible de donner le droit de tarifier à une entité pour l'utilisation de certains chemins. • Il y a un vide juridique dans le fait qu'on donne un accès universel aux terres publiques et qu'il n'y a pas moyen d'assurer le maintien de cet accès. <p><u>Proposition : documenter les assises du principe utilisateur payeur et d'identifier les responsables de faire appliquer cette mesure.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • On reconnaît actuellement qu'on ne peut pas assurer l'entretien et le maintien de toute la voirie forestière, mais on donne des droits permettant utilisation universelle sur le territoire. <p><u>Proposition : soumettre le projet pilote à la TGIRT du 22 novembre.</u></p> <p><u>Proposition : demander à la Table des préfets de déposer le projet pilote à la Ministre des Ressources naturelles et des Forêts et aussi Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.</u></p>	<p>Coordination TGIRT et MRNF d'ici la prochaine rencontre</p> <p>Coordination TGIRT pour la TGIRT Commune du 22 novembre</p> <p>Coordination TGIRT pour la TGIRT Commune du 22 novembre</p>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a actuellement un vide en lien avec les enjeux de sécurité. Il n'y a pu de comité sur ces enjeux. Il serait important que ces enjeux ne tombent pas dans l'oubli. • Il y aussi le problème que l'entretien de la voirie n'est plus directement financé par les programmes. • Une analyse des chemins selon une priorisation (comme l'attribution d'une cote) serait à mettre en place afin de prioriser des infrastructures. La méthode d'analyse resterait à définir. <p><u>Proposition : d'explorer différentes méthodes de priorisation par l'attribution de cote.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait peut-être penser à mettre en place une instance qui s'occupe de l'entretien des chemins et de tous les enjeux de voirie. (Cette avenue avait été proposée par la CRÉGIM). • Ce qui est proposé au niveau du projet pilote est de venir organiser et maximiser l'utilisation des programmes. • Il est toujours à se questionner pourquoi le ministère ne met pas à niveau lui-même les priorités sur le réseau. • L'implantation-fermeture a beaucoup de contraintes qui seraient à revoir. • Des budgets de fermeture sont à évaluer <p><u>Proposition : documenter dans le plan d'action consolidé quel programme pourrait contribuer à la mise en place des différentes actions.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité de fermeture de chemin pourrait se faire si les budgets sont identifiés. • REXForet pourrait effectuer la fermeture de chemin. <p><u>Le CENG demande au ministère de partager les données de ponceaux que le ministère possède et de les rendre disponibles.</u></p>	<p>Tous</p> <p>Coordination TGIRT</p> <p>Coordination TGIRT et MRNF d'ici la prochaine rencontre</p>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Quand l'industrie est partie, les bassins de rétention restent à entretenir. • Il serait intéressant de mettre en place des projets pilotes de gestion de la voirie. De considérer la forêt gaspésienne comme un peu comme un lieu d'expérimentation comme l'est la forêt Montmorency. <p><u>Proposition : trouver l'information sur le temps de fermeture d'un chemin abandonné par la reprise naturelle par la végétation.</u></p> <p>Steve présente le document de travail sur la raison d'être du comité et propose qu'on parte de ce canevas afin de travailler une proposition.</p> <p><u>Proposition : mettre plus de contenu dans la « raison d'être » en lien avec le changement de paradigme passant d'une vision des chemins forestiers pour l'aménagement des forêts à une vision des chemins forestiers visant le multi-usage.</u></p> <p><u>Proposition : scinder les objectifs et mandats selon les portées stratégiques et opérationnelles. Ce qui relève du stratégique sera adressé au comité voirie de la TGIRT et ce qui est opérationnel sera adressé dans le projet pilote selon les modalités suivantes :</u></p> <p>Stratégique – objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un leadership permettant de rallier l'ensemble des utilisateurs afin de mettre en œuvre les actions portant sur l'amélioration et la gestion du réseau de chemin principal. • Proposer et évaluer un modèle ou des modèles de prise en charge régional(aux) de la gestion de la voirie forestière. • Améliorer la prise en charge des problématiques environnementales et de la sécurité du réseau principal pour l'ensemble des utilisateurs. 	<p>Coordination TGIRT et MRNF d'ici la prochaine rencontre</p> <p>Coordination TGIRT et MRNF d'ici la TGIRT Commune du 22 novembre</p> <p>Comité voirie à même la rencontre</p>
--	--	---

	<p>Stratégiques – mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des différents plans d’action élaborés par les comités précédents (CRRNT, TGIRT, MFFP, VHR) et en faire le suivi • Proposer des méthodes de financement et d’optimisation des programmes existants afin d’assurer la réalisation des projets et des travaux. • Effectuer une priorisation des actions à mettre de l’avant selon la volonté du comité et des opportunités qui se présentent. • Identifier les besoins d’acquisition de connaissances. • Établir des critères de priorisation d’intervention et de mettre en œuvre différentes actions afin de définir un réseau prioritaire. <p>Opérationnel - Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un leadership permettant de rallier l’ensemble des utilisateurs afin de mettre en œuvre les actions portant sur l’amélioration et la gestion du réseau de chemin principal. • Développer et tester un modèle ou des modèles de prise en charge régional(aux) de la gestion de la voirie forestière. • Améliorer la prise en charge des problématiques environnementales et de la sécurité du réseau principal pour l’ensemble des utilisateurs. <p>Opérationnel - mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des différents plans d’action élaborés par les comités précédents (CRRNT, TGIRT, MFFP, VHR) et en faire le suivi • Coordonner les actions entre les différents partenaires. • Mettre en place des projets d’acquisition de transfert de connaissance en lien avec l’entretien des chemins et ponceaux. 	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un support technique et opérationnel aux différents intervenants afin de permettre la réalisation de projets. <p>Comité voirie – raison d’être Se référer au document de travail en ligne et à la page du comité https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/comites/comite_voirie/</p> <p>Projet pilote – raison d’être Se référer au document de travail en ligne En plus des modifications ci-haut, ajouter les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et tester un modèle de gestion de la voirie Mettre en valeur que les montants investis vont faire gagner de l’argent, par exemple en pérennisant les différents secteurs économiques. Retrouver la démonstration que l’entretien du réseau prioritaire coûte moins cher que d’être réactif et d’inclure cette démonstration au projet pilote. <p><i><u>Proposition : Contacter Jérôme Fournier afin de lui demander s’il a les shapefiles du réseau prioritaire, s’il a les caractérisations qu’il avait du réseau prioritaire et s’il a la présentation qu’il avait faite aux préfets sur les coûts d’entretien du réseau prioritaire.</u></i></p> <p><i><u>Proposition : faire la recommandation à tous les organismes de la TGIRT, en plus d’appuyer le projet pilote via la TGIRT, que leurs organismes signent une lettre d’appuis au projet pilote.</u></i></p>	<p>Coordination TGIRT d’ici la prochaine rencontre</p> <p>TGIRT Commune du 22 novembre</p>
5. Points en suivis	<p>Projet pilote Dans le cas où la TGIRT ne pourrait pas être porteuse du projet pilote, il y a toujours la possibilité que cette ressource soit portée par REXForet ou possiblement par le regroupement des MRC.</p>	

	<p>Ce point de suivi a été traité en bloc au point 4.</p> <p>Élaboration d'un plan d'action consolidé Cliquer ici pour consulter la première étape du plan d'action consolidé</p> <p>À noter qu'il y a une discussion en lien les distances et les normes d'intervention dans une situation d'urgence n'est pas claires pour tous et que cette norme à un impact sur les implantations et fermetures de chemin. Il est important de documenter ce point et vérifier s'il serait possible et sécuritaire de demander des dérogations.</p>	
6. Infrastructure de voire	<p>Présentation des différents programmes Cliquer ici pour accéder à la présentation Cliquer ici pour accéder aux descriptifs des programmes VHR</p> <p>Premier dépôt de projets à opérationnaliser <u><i>Proposition : déposer le projet pilote à la TGIRT afin d'engager une ressource et de mener à bien les objectifs identifiés dans le plan d'action consolidé.</i></u></p> <p><u><i>Proposition : la TGIRT propose que le projet pilote soit accompagné d'une demande de dérogation aux enveloppes régionales PRCCM et programme de financement des restaurations des traverses de cours d'eau afin de permettre les travaux d'entretien.</i></u></p> <p>Vérifier que le programme de financement des restaurations des traverses de cours d'eau n'inclut pas le retrait.</p> <p><u><i>Proposition : Aller de l'avant pour une collaboration avec REXForet afin de réaliser les projets d'infrastructure et d'entretien. Se référer au projet pilote pour les modalités.</i></u></p>	<p>TGIRT Commune du 22 novembre 2022</p> <p>TGIRT Commune du 22 novembre 2022</p> <p>TGIRT Commune du 22 novembre 2022</p>

7. Établissement d'un calendrier de travail 2022-2023	À définir ultérieurement	
8. Fin de la rencontre	La rencontre est levée vers 16h00	